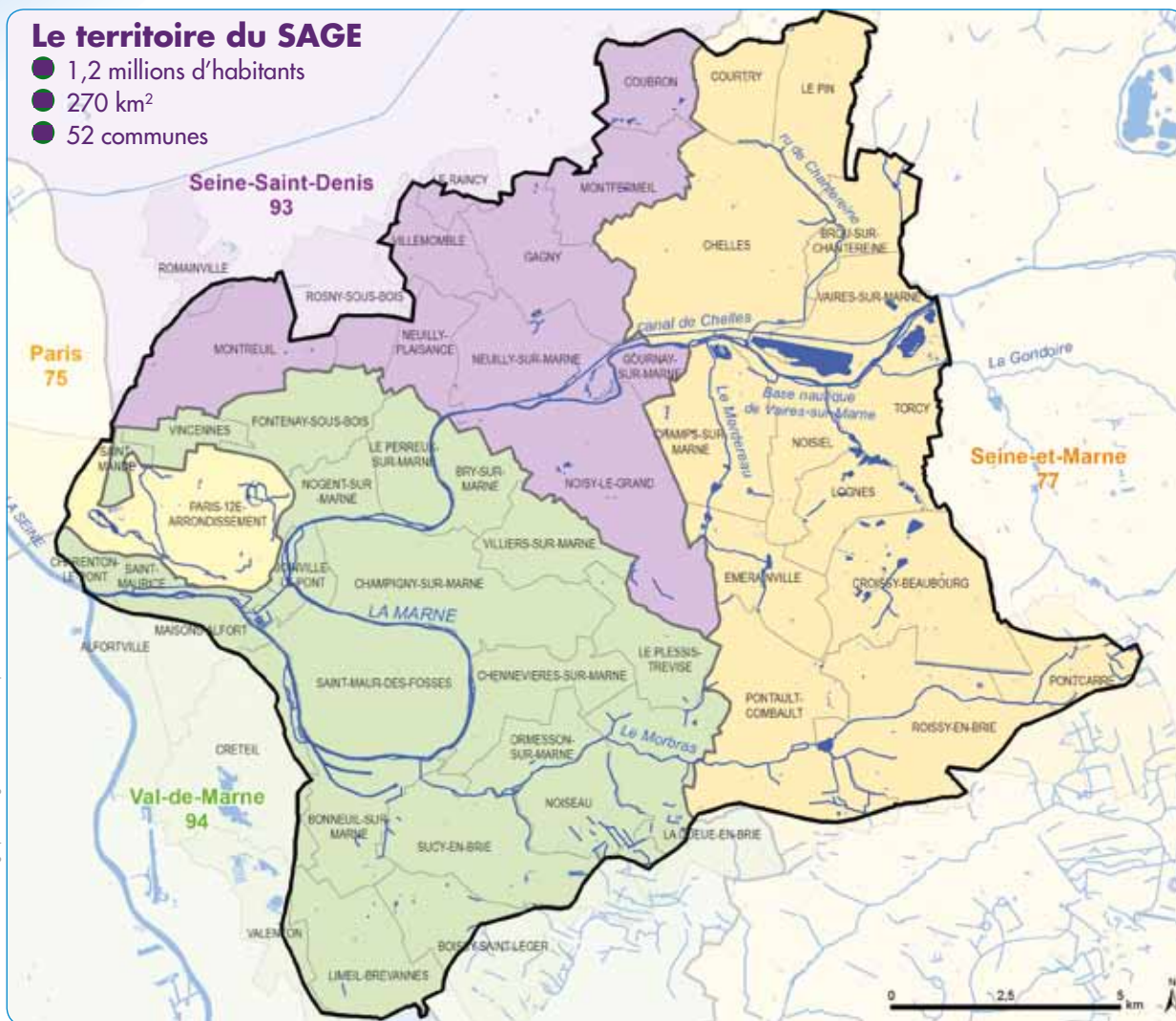


LE SAGE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le territoire du SAGE

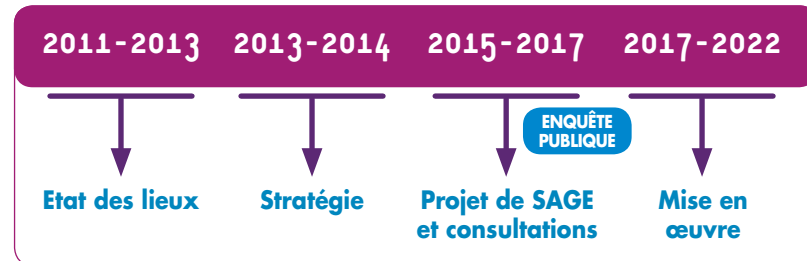
- 1,2 millions d'habitants
- 270 km²
- 52 communes



Source IGN BD TOPO - Cartographie Adège Environnement - septembre 2012

Le SAGE un projet partagé et fédérateur

Depuis 2010, le SAGE a fait l'objet d'une large concertation pour son élaboration, impliquant collectivités, services de l'Etat, usagers de l'eau, acteurs économiques et habitants. La mise en oeuvre du SAGE nécessite, à chaque étape, l'engagement de tous :



Ensemble, mobilisons nous pour l'avenir de nos rivières

Pour plus de renseignements :
www.sage-marne-confluence.fr
christophe.debarre@marne-vive.com

Avec la participation de :



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE

Marne Confluence

**UN PROJET POUR
La baignade
en marne et
Les paysages
de l'eau**

Février 2017

LE SAGE MARNE CONFLUENCE DE QUOI PARLONS-NOUS ?

LE SAGE, c'est :

Un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)

- Il rappelle les enjeux et fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée de la ressource en eau.
- Il les décline en dispositions opérationnelles (actions, connaissances...).

Un règlement

- Il fixe 6 règles que les acteurs de l'eau et de l'aménagement doivent strictement respecter pour permettre l'atteinte des objectifs du SAGE.

Un tableau de bord

- Il organise le suivi des actions à l'aide d'indicateurs.

Un rapport environnemental

- Il décrit les effets et les dispositions du SAGE sur l'environnement et démontre sa cohérence avec les planifications existantes.

Un document de planification à l'échelle d'un bassin versant qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de l'eau et des rivières.

Le SAGE pour :

- Déterminer une stratégie qui réconcilie développement territorial et préservation de l'eau et des milieux.
- Formaliser des engagements opérationnels et préciser les modalités de leur mise en oeuvre (organisation des acteurs, animation du territoire, pilotage des actions...)

Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

Objectif général 1 : réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence

Objectif général 2 : améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE*

Objectif général 3 : renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

Objectif général 4 : reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

Objectif général 5 : se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

Objectif général 6 : coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

* Directive Cadre sur l'Eau



La portée juridique du SAGE :

Les deux documents principaux du SAGE, le PAGD et le règlement, sont pourvus d'une portée juridique forte mais différente :

- Les décisions administratives liées à l'eau et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) doivent être compatibles avec le PAGD., c'est-à-dire ne pas être en contradiction majeure avec les objectifs généraux du SAGE.
- Le règlement est opposable à l'administration et directement aux tiers. Tout manquement au respect de ces règles peut faire l'objet de sanctions administratives ou pénales.

Le règlement

Article 1

Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA* ou ICPE** dirigés vers les eaux douces superficielles

Article 2

Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau Morbras, Chantereine et Merdereau, pour les aménagements d'une surface totale inférieure ou égale à 1 hectare

Article 3

Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides par les IOTA* et les ICPE**

Article 4

Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs

Article 5

Préserver le lit mineur de la Marne et de ses affluents

Article 6

Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur de la Marne et de ses affluents

*IOTA : Installations, ouvrages, travaux, aménagements

**ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

CE QUE LE SAGE MARNE CONFLUENCE VA CHANGER



2022 : objectif baignade

Interdite depuis plus de 30 ans, l'ambition du SAGE est d'identifier des futurs sites de baignade et définir les conditions sanitaires et de sécurité adaptées à son retour en 2022.



Pour une qualité de toutes les eaux

Avec tous les acteurs et usagers, le SAGE cherche à maîtriser les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents, pour des rivières propres à la production d'eau potable et à la baignade. Cela nécessite de veiller à ce que les eaux usées soient correctement collectées, de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent par des techniques adaptées.



Les paysages de l'eau au coeur de la ville de demain

Penser autrement l'aménagement des villes suppose des changements de pratiques en redonnant sa place et sa visibilité à l'eau. Le SAGE va contribuer à redessiner les paysages urbains autour de l'eau en créant un réseau d'échanges pour la conception d'un urbanisme et d'opérations d'aménagement durables.



Des rivières et une richesse à (re)découvrir

La Marne, les rivières, les étangs et les zones humides sont une richesse importante en milieu urbain. Ils font partie de notre héritage et notre quotidien. Le SAGE vise à améliorer leur fonctionnement écologique et à permettre au plus grand nombre de s'épanouir au contact de ces milieux, par une pratique équilibrée des usages liés à l'eau (navigation, sports, promenade...)